
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 du mois de mai à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

Mme Bénédicte LABBE, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Alexandre DANJEAN, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Thiphaine RAGUENEL, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 2 M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

Absents 2 : M. Steve LOZANO
M. Joris MONSEIGNE

M. Philippe Wilhelm est élu secrétaire de séance.

N° DL31052018-06 : Budget principal - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Suite à la modification de la délibération relative à l'affectation du résultat 2017 du budget primitif de la commune, une décision modificative doit être prise en compte afin de modifier les comptes R1068, R002 et les chapitres 021 et 023 de transfert entre sections.

Ces mouvements budgétaires entre lignes comptables sont neutres globalement, ils ne modifient pas l'équilibre du budget, ni le budget d'investissement voté par la commune. Le montant de la section d'investissement restant ainsi inchangé, à savoir un montant de 13 830 863 euros.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 24 mai 2018,

VU la délibération relative à la modification de l'affectation du résultat,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre une décision modificative portant sur le budget primitif 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Article (Chapitre)		Article (Chapitre)	
023 (023)-Transfert entre sections	- 644 848.22	002 (002)- Excédents de fonctionnement reportés	- 644 848.22
TOTAL	- 644 848.22	TOTAL	- 644 848.22

Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Article (Chapitre)		Article (Chapitre)	
		1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 644 848.22
		023(023)- Transfert entre sections	- 644 848.22
TOTAL	0.00	TOTAL	0.00

POUR : 18 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON.

CONTRE : 6 Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 1 M. Olivier BACCIALONE.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 06 JUIN 2018 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 06 JUIN 2018

